



VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

RECouvreMENT DE LA TAXE DE SEJOUR 2023

Délibérations du Conseil Municipal en date du 26 mars 2009, 30 juin 2016 et 27 septembre 2018

Synthèse annuelle 2023

Nom de l'hébergement et classement :

Adresse :

Nombre de chambres :

Mois	Taxe de séjour	Taxe additionnelle		Total
		Départementale	Régionale	
Janvier	- €	- €	- €	- €
Février	- €	- €	- €	- €
Mars	- €	- €	- €	- €
Avril	- €	- €	- €	- €
Mai	- €	- €	- €	- €
Juin	- €	- €	- €	- €
Juillet	- €	- €	- €	- €
Août	- €	- €	- €	- €
Septembre	- €	- €	- €	- €
Octobre	- €	- €	- €	- €
Novembre	- €	- €	- €	- €
Décembre	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	- €	- €

La taxe de séjour de 2023 s'élève à - €

Certifié sincère et véritable à la somme deeuros et
Châtenay-Malabry, le..... Signature :.....
